

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09/09/2010

Publication : 10/09/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2010-10-8-8

Séance du vendredi 3 septembre 2010

SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITÉES : CRITÈRES D'INTERVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL EN 2011

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2009-5-8-4 du Conseil Général du 9 décembre 2009, relative à la politique des actions éducatives en 2010, donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,
- VU la délibération n° CG 2009-5-1-11 du Conseil Général du 10 décembre 2009 fixant le budget primitif du Département pour 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les critères d'intervention du Conseil Général en 2011 en faveur des Sorties Scolaires avec Nuitées

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WTH

Adopté
voix contre
abstentions